



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо +++++ I C6.0.0.E 0H3X3Q
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Published on Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Home](#) > Pour cause de propos portant atteinte à la dignité de la femme Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle suspend l'émission "مع المحلل" sur Med Radio pour deux semaines

[A](#) [1] [A](#) [1]



Pour cause de propos portant atteinte à la dignité de la femme Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle suspend l'émission "مع المحلل" sur Med Radio pour deux semaines

28 Jul 2020

Suite à une plainte reçue par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de la part de l'association "أوال حريات", le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a décidé lors de sa réunion plénière du 28 juillet 2020, de suspendre pour une durée de deux semaines, la diffusion de l'émission "مع المحلل" sur Med Radio. Le Conseil Supérieur a également ordonné à la radio de donner lecture sur son antenne d'un communiqué explicatif de la sanction.

Le Conseil Supérieur a pris cette décision qui sera publiée au Bulletin Officiel, après avoir relevé dans l'édition du 13 juin 2020 de l'émission, un ensemble de manquements aux dispositions légales et réglementaires régissant la communication audiovisuelle, notamment celles relatives au respect de la dignité de la femme.

L'instance délibérative et décisionnaire de la HACA a ainsi relevé que le présentateur de l'émission, donnant des « conseils » à une auditrice qui relatait l'expérience de son fils projetant de se marier avec une femme divorcée, a tenu des propos stigmatisant, discriminatoires et consacrant une image stéréotypée et dégradante pour la dignité humaine de la femme en général et de la femme divorcée en particulier, en faisant notamment le lien entre le statut matrimonial de la femme (mariée/divorcée) et sa conduite morale. Le Conseil Supérieur a considéré que le discours du présentateur de l'émission se fonde, dans sa globalité, sur des comparaisons réductrices consacrant le stéréotype de la femme objet sexuel ; ce qui est de nature à porter préjudice au niveau psychologique et social aux femmes divorcées.

Le Conseil Supérieur a rappelé lors de l'examen de la plainte contre "مع المحلل", qu'il a déjà par le passé, émis des décisions de sanction à l'encontre de Med Radio concernant cette même émission.

Links

[1] <https://www.haca.ma/en/javascript%3A%3B>